

*Ce tableau schématisé démontre, si besoin est, l'utilisation rationnelle des crédits mis en place au titre du budget de fonctionnement, quoique plusieurs de nos postes n'ont pu, à cause des retards de virement du dernier terme et des délais impartis à la clôture des écritures, réaliser entièrement leur programme.*

*Les reliquats ainsi dégagés à la fin de l'exercice budgétaire font l'objet d'un transfert à la TCA ou retenus à la source lors du prochain exercice budgétaire.*

*Pour 1993, il a été viré au profit du TCA au titre des REA :*

<i>Pays</i>	<i>Montants (DA)</i>
<i>Arabes</i>	<i>58.152.349,47</i>
<i>Asie/Amérique</i>	<i>16.670.474,39</i>
<i>Europe</i>	<i>7.078.540,62</i>
<i>Afrique</i>	<i>43.202.342,48</i>
<i>France</i>	<i>51.535.791,43</i>

*Et retenu au niveau des services centraux :*

<i>Pays</i>	<i>Montants (DA)</i>
<i>Arabes</i>	<i>30.933.743,76</i>
<i>Asie/Amérique</i>	<i>43.204.547,31</i>
<i>Europe</i>	<i>56.899.076,16</i>
<i>Afrique</i>	<i>46.084.025,82</i>
<i>France</i>	<i>87.861.590,43</i>

### **2.2. L'insuffisante maîtrise des plus ou moins-values**

*D'une manière systématique toutes les opérations enregistrées au titre des plus-values et portées en opérations diverses sont transférées au profit de la T.C.A en fin d'exercice.*

*Comptabilisées comme telles, elles sont identifiables et figurent périodiquement dans les états de ventilation de la trésorerie expédiée mensuellement par nos postes diplomatiques et consulaires.*

### **2.3. Insuffisances du suivi des droits de chancellerie et de maîtrise des gains**

*En matière des droits de chancellerie, il est tenu au niveau de chaque poste une "comptabilité valeurs timbres fiscaux" qui reflète avec précision les entrées, les sorties, le stock en fin de mois avec une récapitulation des recettes du mois, celles du mois précédent, le total général des recettes, les montants de retenue éventuelle des timbres fiscaux par l'administration centrale ainsi que les gains (plus value) réalisés sur les droits de chancellerie.*